



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
15 mars 2001

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Quarante-quatrième session

Vienne, 20-29 mars 2001

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale: examen de l'unique rapport biennal du Directeur exécutif sur les progrès accomplis par les gouvernements dans la réalisation des buts et objectifs pour les années 2003 et 2008 énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée à sa vingtième session extraordinaire

Thaïlande: projet de résolution

Coopération contre le problème de la drogue dans la région de l'Asie et du Pacifique

La Commission des stupéfiants,

Réaffirmant les dispositions de la résolution 55/65 de l'Assemblée générale en date du 4 décembre 2000, dans laquelle a été soulignée la nécessité de prendre des mesures pour renforcer la coopération régionale et internationale contre le problème mondial de la drogue,

Soulignant la nécessité de renforcer la coopération sous-régionale, régionale et multilatérale dans la lutte contre le problème de la drogue en mettant en œuvre des stratégies internationales de lutte contre la drogue globales, coordonnées et équilibrées et en mettant en place un mécanisme régional approprié,

Soulignant la nécessité urgente de reconnaître que la communauté internationale a pour responsabilité collective et partagée de s'attaquer à l'ensemble des causes profondes du problème de la drogue et des menaces connexes grâce à une approche et à une coordination intersectorielles aux niveaux national, régional et international,

1. *Se félicite* de l'initiative internationale visant à intensifier la coopération contre le problème mondial de la drogue dans la région de l'Asie et du Pacifique et

* E/CN.7/2001/1.

en particulier de la convocation de la réunion intitulée “Congrès international: pour une région de l’ANASE sans drogue en 2015: partager un idéal, initier le changement”, qui a eu lieu à Bangkok du 11 au 13 octobre 2000;

2. *Apprécie* le consensus politique fort exprimé dans la Déclaration politique de Bangkok que 33 États ont adoptée au Congrès international en vue de faire face conjointement à la menace de la drogue;

3. *Accueille avec satisfaction* le plan d’action intitulé “Activités de coopération de l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est et de la Chine pour faire face aux drogues dangereuses” (plan d’action ACCORD), qui a été approuvé par le Congrès international;

4. *Reconnaît* que la mise œuvre intégrale des dispositions de la Déclaration politique que l’Assemblée générale a adoptée à sa vingtième session extraordinaire consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue serait facilitée par la mise en place et le renforcement des quatre piliers du plan d’action ACCORD consistant dans les mesures suivantes: encourager le public à prendre conscience des dangers que comporte l’abus des drogues et de la nécessité d’une réaction sociale appropriée à ces dangers; œuvrer à la réalisation d’un consensus et mettre en commun les meilleures pratiques en matière de réduction de la demande; renforcer l’état de droit grâce à un ensemble plus efficace de mesures de contrôle, une coopération plus étroite en matière de répression et un meilleur contrôle législatif; éliminer l’offre de drogues illicites grâce à une intensification des programmes d’activités de substitution et de la participation de la communauté à l’éradication des cultures illicites;

5. *Accueille avec satisfaction* et appuie sans réserve la décision de créer un mécanisme régional de coopération pour assurer et surveiller la mise en œuvre du plan d’action ACCORD approuvé par le Congrès international, de ses objectifs spécifiques, de son calendrier et de l’engagement en matière de partage de l’information concernant les résultats obtenus;

6. *Invite* les États Membres et les organisations sous-régionales, régionales et internationales compétentes, ainsi que les institutions financières internationales, le secteur privé et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et communautaires, à fournir les ressources nécessaires pour appuyer la mise en œuvre du plan d’action ACCORD;

7. *Prie* le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues de surveiller la suite donnée au Congrès international et de faire rapport sur la mise en œuvre du plan d’action ACCORD à la quarante-cinquième session de la Commission des stupéfiants.